MAIRIE DE LA TOMBE
Canton de Provins
18, rue Grande
77130 LA TOMBE
Tél : 01.64.31.33.50
Mail : **secretariat@latombe77.fr**

Compte rendu de la séance du conseil municipal
11 Avril 2023

Le 11 avril 2023, les membres du Conseil Municipal de LA TOMBE se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Marc CHAUVIN, Maire, sur convocation transmise le 4 avril 2023 pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Présents : Mrs CHAUVIN Marc, MURITH Bernard, BIARD Jacques, SUCHOT Lionel, Mmes FORET Sylvie, VOLLEREAU Virginie, RONDEAU Florence et ROUSSET Annie

Absents représentés : Mr GAZOU Philippe représenté par Marc CHAUVIN
Mme LECAMUS Maude représentée par Sylvie FORET
Mme CHOLET Stéphanie représentée par Florence RONDEAU

Secrétaire de séance : Mme ROUSSET Annie

ORDRE DU JOUR

1 – Désignation du secrétaire de séance
2 – Approbation du précédent compte-rendu
3 – Délibération : Redevance d'occupation du domaine public d'électricité 2023
4 – Délibération : Taxe habitation maison secondaire
5 – Délibération : Taux impôts locaux
6 – Délibération : Affectation du résultat 2022 pour 2023
7 – Délibération : BP 2023
8 – Délibération : Projet COR voirie
9 – Travaux maison DESCOIN
10 - Comité Syndical SDESM
11 - Informations diverses

Approbation du procès-verbal du 14 mars 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 14 mars 2023.

Délibération 2023.04.01 : Redevance d'occupation du domaine public d'électricité 2023

Monsieur le Maire explique que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune est calculé en fonction du nombre de la population de la Commune de La Tombe, inférieur à 2000 habitants.

Pour 2023, ladite redevance est fixée à 234,00 euros
(Ce montant étant valorisé chaque année en application du dernier alinéa de l'article R.2333-105 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ladite redevance.

Délibération 2023.04.02 : Taxe habitation maison secondaire

Depuis le 1er janvier 2023, il est possible d'agir sur la taxe des maisons secondaires, qui correspond aujourd'hui à l'ancienne taxe habitation.

Après l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de non-augmentation de la taxe d'habitation sur les maisons secondaires.

Délibération 2023.04.03 : taux des impôts locaux

Après l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de non-augmentation des impôts locaux pour l'année 2023.

Délibération 2023.04.04 : affectation du résultat 2022 pour 2023

Monsieur le Maire nous présente : les comptes de fonctionnement (dépenses et recettes), les comptes d'investissement (dépenses et recettes) et le résultat de clôture pour l'année 2022.

AR

M.C.

MAIRIE DE LA TOMBE
Canton de Provins
18, rue Grande
77130 LA TOMBE
Tél : 01.64.31.33.50
Mail : **secretariat@latombe77.fr**

	Fonctionnement	Investissement	GLOBAL
Dépenses	186019,44	227525,07	413544,51
Recettes	251645,83	156473,12	408118,95
Résultat d'exécution	65626,39	-71051,95	-5425,56
Résultat n-1 reporté	148820,44	50842,51	199662,95
RESULTAT CLOTURE 2022	**214446,83**	**-20209,44**	**194237,39**

:

Calcul affectation de résultat (1068)
Clôture investissement 2022 + RAR recette investissement – RAR dépenses investissement = valeur

Virement FCT vers Invest.	-20956,46
RAR Inv. Recettes	10357,88
RAR Inv. Dépenses	11104,9
Clôture investissement 2022	-20209,44

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide l'affectation de résultat suivant : 20956,46€ au budget communal pour 2023

Délibération 2023.04.05 : budget primitif 2023

Vu le débat d'orientation budgétaire,
Vu le projet de budget primitif communal pour l'année 2023,
Après l'exposé de Monsieur le Maire,

FONCTIONNEMENT :	Dépenses	456 655,51
	Recettes	456 655,51
INVESTISSEMENT :	Dépenses	134 726,48
	Recettes	134 726,48

Les membres du conseil municipal à l'unanimité donnent son accord sur le budget primitif pour l'année 2023.

Délibération 2023.04.06 : projet COR voirie

Il a été décidé qu'aucune restauration de voirie ne sera effectuée sur le chemin de la Folie qui sera mis en sens de circulation unique.
Les rénovations concerneront :

- la route de Gravon + un arrêt de bus
- le rue Grande : route et trottoirs

Après l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal donnent leur accord à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires au lancement de ce projet, constituer le montage du dossier et contrat ainsi que les recherches de financement y compris les prêts bancaires.

Travaux de la maison DESCOIN

Une cheminée extérieure menaçant de s'écrouler, les travaux nécessaires ont été effectués.

Comité Syndical SDESM

Une note d'informations a été transmise aux membres du conseil municipal.

INFORMATIONS DIVERSES

Retour subventions VIDEO :
2 demandes de subvention ont été accordées. Nous sommes dans l'attente de la décision du département.

Retour périscolaire et cantine :

Un retour très positif est à noter, preuve que la mise en place de ces services répond à une réelle demande.

Location de l'appartement situé au 1er étage

M.C.

AR

MAIRIE DE LA TOMBE
Canton de Provins
18, rue Grande
77130 LA TOMBE
Tél : 01.64.31.33.50
Mail : **secretariat@latombe77.fr**

Il est occupé depuis le 1er avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22 heures.

Prochain Conseil Municipal : le 9 mai 2023.

La Secrétaire de séance :

Le Maire, Marc CHAUVIN